



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 septembre 2023 A 19h00.

L'an deux mil vingt-trois, le six du mois de septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François MARINIER, Maire de la commune.

Étaient présents : Mr Gérard DESLOGES ; Mr Marceau MARC ; Mme Katia CHMIEL Adjoints ; Mmes Emilie MOREAU, Valérie VASLIN ; Valérie NATURELLE ; Laurence DINOCHÉAU et Elodie REPINCAÏ ; Mrs Cédric VASSARD ; Jean-Claude BOUCHER et Philippe BONNICHON.

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents : Mmes Carine VIVET et Micheline LACHE ; Mr Steven HAMEAU.

Procurations : Mme Carine VIVET à Mme Katia CHMIEL et Mme Micheline LACHE à Mr Jean-François MARINIER.

Convocation : 30/08/2023

Secrétaire de séance : Mme Elodie REPINCAÏ.

Approbation du conseil du 28 juin 2023.

Délibération du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau Potable exercice 2022 :

Monsieur le Maire présente le RPOQS 2022 à l'ensemble des membres du conseil municipal. Après présentation de ce rapport à l'ensemble des membres, le conseil approuve et vote, à l'unanimité, le RPOQS du SIAEP de l'exercice 2022.

Délibération sur la convention entre la commune et le procureur :

Monsieur le Maire présente la convention aux membres du conseil municipal et explique que ce document permettra un échange d'information régulier avec le Parquet de Blois dans le cadre d'affaires particulières ou d'échanges d'informations à caractère juridique. Cette communication, entre les deux parties, peut s'effectuer sur une adresse mail reliée directement au Parquet.

A l'unanimité les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à signer cette convention.

Délibération concernant la participation du feu d'artifice 2023 :

Comme chaque année, Monsieur le Maire propose aux entreprises et aux artisans de verser à la commune une participation financière dans le cadre de l'embellissement du feu d'artifice 2023.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent le versement en faveur de la commune par le biais des entreprises et artisans concernant le feu d'artifice 2023.

Délibération des tarifs pour la location du matériel communal :

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de délibérer sur les tarifs pour la location du matériel communal.

Actuellement les tarifs en vigueur sont les suivants :

Stand : 5 €.

Table : 2 €.

Banc : 1 €.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal décident de maintenir les tarifs actuels en vigueur.

Délibération pour convention de mise à disposition d'un terrain communal pour un parc à équidés :

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'établir une convention entre la commune de Monthou sur Cher et Madame BELLEMENT Allison, demeurant 29 route de Thésée à Monthou sur Cher, concernant une mise à disposition d'un terrain communal situé sur les parcelles AY 225 et AY 80 route du Château à Monthou sur Cher. La superficie du terrain représente deux hectares. Le preneur utilisera ce bien pour la mise au pré de ses équidés.

En contrepartie de la mise à disposition de ce terrain par la commune, Madame BELLEMENT Allison s'engage à entretenir correctement le terrain afin de le conserver propre à son usage. Le montant demandé au preneur, chaque année, s'élèvera à 100 € en faveur de la commune.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à signer cette convention de mise à disposition.

Délibération décision modificative N°3 chapitre 21 au chapitre 20 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-11,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 23/03/2023, portant adoption du Budget Primitif 2023,

Il convient de prendre la décision modificative suivante pour alimenter le chapitre 20 afin de passer des écritures comptables de 2021 (erreur d'imputation) et de mandater le solde d'une facture pour un achat de logiciel :

Objet de la dépense	Diminution de crédits		Augmentation de crédits	
	Chapitre Article	sommes	Chapitre Article	sommes
Réseaux de voirie	2151	5 000.00 €		
Concessions droits similaires			2051	5 000.00 €

A l'unanimité, le conseil municipal approuve cette décision modificative.

Questions diverses :

Epicerie de Monthou sur Cher : Projet d'un Foodtruck sur la commune, début d'année 2024, et sur trois endroits : place de la commune, zone d'activités et au niveau du terrain de camping pour la période estivale.

Communauté de communes de Contres : Celle-ci met en place des projets :

- Etude sur la mobilité.
- Etude sur le cyclable.
- Etude sur l'habitat.
- Etude sur le PLUI : une nouvelle réflexion pour octroyer à la commune un terrain à construire.

Chemin de mémoire : Exposition à la salle des fêtes communale le 18 et 19 novembre prochain concernant la ligne de démarcation, guerre de 39-45.

Des grilles d'expositions seront mises en place avec des photos et des textes. Deux panneaux également, pris en charge financièrement par la commune, seront exposés au bord du Cher avant le pont d'Angé.

Rentrée scolaire 2023/2024 : Dans l'ensemble la rentrée s'est bien passée. Deux choses à signaler à savoir :

- Petite panne mécanique pour le bus de Thenay le matin de la rentrée.
- Le camion de la restauration scolaire, ravitaillant plusieurs communes, dont la nôtre, a pris feu dimanche soir. Les enfants ont tout de même mangé le lundi midi puisque la commune a une réserve en cas de problème.

Journée propreté sur la commune : Celle-ci aura lieu le 30 septembre prochain le matin.

Pot des associations : le 29 septembre prochain à 18h30 au jardin Charlotte, si mauvais temps à la salle des fêtes communale.

Clôture du conseil à 20h30.